

LE RAPPEL

Municipalité de
LAROUCHE

VOL
110



En décembre dernier, 5 membres du Service de protection incendies de Larouche ont été honorés, ils ont reçu la Médaille du Courage du Gouverneur général du Canada pour leurs nombreuses années d'implication à titre de **pompiers**. Sur les photos, de gauche à droite, Christian Maltais s'est vu remettre deux barrettes pour ses 42 ans de service. Daniel Lavoie (34 ans de service) et Denis Lavoie (33 de service) ont reçu une barrette. François Simard s'est mérité une médaille pour ses 24 ans de service. Robin Labrecque, absent lors de la remise, a obtenu une médaille pour ses 23 ans de service.



Les Chevaliers de Colomb de Larouche circuleront de porte en porte pour la vente des lapins en chocolat le **dimanche 11 mars dès 11h**. Les lapins JAKO sont disponibles au coût de 5\$ chacun. Tous les profits de cette campagne de financement seront remis à la jeunesse. Merci!



Nous vous invitons à être prudents et courtois lorsque vous voyez des déneigeuses à l'œuvre... rappelez-vous que même si vous les voyez, les conducteurs ne vous voient pas nécessairement.

Mérite diocésain

Le dimanche 21 janvier, j'assistais à une soirée visant à saluer et souligner le travail de notre évêque diocésain monseigneur André Rivest qui prend sa retraite. Huitième évêque du Diocèse de Chicoutimi, monseigneur Rivest est avec nous depuis treize ans. Plusieurs témoignages sont venus confirmer son humanisme et sa proximité des gens. Originaire de la région de Montréal, il a rapidement adopté notre région. Il songe même à terminer ses jours parmi nous. Merci monseigneur Rivest pour ces années consacrées à notre région et longue vie parmi nous.



*Réjean Bédard,
Maire de Larouche*



Lors de cette soirée, monseigneur Rivest en a profité pour remettre les médailles du mérite diocésain. L'un de nos concitoyens, M. Paul Thivierge, s'en est vu attribuer une, un honneur largement mérité. En effet, M. Thivierge, pilier de la vie liturgique de notre paroisse, s'implique dans l'église et effectue un nombre d'heures de bénévolat impressionnant depuis plus de 36 ans. Loin d'être rémunérée, cette implication lui occasionne même des dépenses qu'il assume personnellement.

Merci M. Thivierge, c'est grâce à des personnes bénévoles comme vous que notre communauté se porte bien.

Démission d'un conseiller municipal

En décembre, nous avons reçu la démission de M. Sébastien Lessard à titre de conseiller municipal. Dommage, j'estimais monsieur Lessard comme étant un bon élément à notre table du Conseil, ses interventions étaient toujours pertinentes. Dans sa lettre de démission, M. Lessard invoquait des raisons personnelles. Malgré le court mandat, je le remercie pour son intérêt et respecte sa décision. Le directeur général, à titre de président d'élection, dispose d'un délai de quatre mois pour déclencher l'élection afin de le remplacer.

Hydro-Québec

L'été dernier le Conseil municipal s'est plaint auprès d'Hydro-Québec pour les nombreuses pannes à survenir sur notre territoire. Il s'agissait de pannes éclaires (flash) mais qui sont parfois néfastes pour nos appareils sensibles aux fluctuations de tension. Les gens d'Hydro ont fait des vérifications et ils ont reconnu une augmentation importante des pannes au cours de 2017. Lors d'une rencontre l'automne dernier, ils nous ont proposé un plan correctif sur deux ans mais qui, selon eux, devrait donner des résultats dès 2018. Bien qu'il soit difficile d'identifier les causes exactes, l'état de certains isolateurs et les branches d'arbres à proximité des fils sont parmi les plus probantes. Il est donc important de laisser les émondeurs faire leur travail lorsqu'ils se présentent sur nos terrains. Le refus d'un propriétaire peut causer des pannes à des centaines d'abonnés dans un secteur. Je dois dire que les gens d'Hydro nous ont offert une bonne collaboration. Des rencontres sont prévues aux trois mois pour faire le suivi du plan d'action.

Fête des semences

La Municipalité de Larouche accueillera, le dimanche 11 mars, la Fête des Semences du Saguenay-Lac-St-Jean à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de Ville. Cet événement organisé par le mouvement Alma en transition est le 5^e depuis sa fondation. Des semenciers et artisans du terroir offriront leurs produits et des conférenciers nous renseigneront sur le sujet. Tous les citoyens sont conviés à cet événement.

Salaires des élus

Comme à chaque année depuis 2014, les élus municipaux de Larouche recevront une augmentation de salaire en ce début d'année. Celle-ci correspond à l'augmentation du coût de la vie déterminée par Statistique Canada. C'est donc dire que nous recevrons cette année une généreuse augmentation de 1,6%. Les nouveaux salaires des conseillers grimperont à 4 249,32\$ auquel s'ajoute 2 125,32\$ en frais de représentation pour un total de 6 374,64\$. Quant à moi je recevrai en tant que maire un salaire de 12 931,80\$ et 6 465,96\$ en frais de représentation pour un total de 19 397,76\$.

Comme on a déjà fait circuler sur Facebook que je gagnais 50 000\$, je désire rétablir les faits. J'en profite pour inviter les gens à la prudence avant de répéter ce qui circule sur le net.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES — INSPECTEURS EN ÉVALUATION MUNICIPALE

La M.R.C. du Fjord-du-Saguenay désire informer les propriétaires de la municipalité de Larouche de la **présence de ses inspecteurs en évaluation municipale durant les mois de février à mai 2018.**

Les inspecteurs de la M.R.C. visiteront chacune des propriétés afin de rendre ses dossiers d'évaluation conformes aux exigences prescrites dans le cadre de la confection des rôles d'évaluation, tel que requis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

La Loi sur la fiscalité encadre le geste posé par l'évaluateur ou son représentant par les articles 15 et 16 :

15. *L'évaluateur ou son représentant peut, dans l'exercice de ses fonctions, visiter et examiner un bien situé dans le territoire de la municipalité locale, entre 8 h et 21 h du lundi au samedi, sauf un jour férié. Il doit être muni d'une carte d'identité, sur laquelle apparaît sa photographie, délivrée ou certifiée par le greffier de l'organisme municipal responsable de l'évaluation, et il doit l'exhiber sur demande. 1979, c. 72, a. 15; 1991, c. 32, a. 10; 1994, c. 30, a. 2.*
16. *Le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès du bien à l'évaluateur ou à son représentant agissant en vertu de l'article 15, ou qui l'entrave, sans excuse légitime, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 50 000 \$. 1979, c. 72, a. 16; 1990, c. 4, a. 424; 1991, c. 32, a. 11.*

Nous demandons votre collaboration afin de permettre à ceux-ci de compléter les vérifications nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay au numéro suivant : 418 673-1705.

Dates de versements — Taxes municipales

Le compte de taxes annuelles est payable en trois (3) versements aux dates d'échéance suivantes :

- **1^{er} versement : 7 mars 2018**
- **2^e versement : 14 juin 2018**
- **3^e versement : 13 septembre 2018**



Vous utilisez les services en ligne de votre institution financière afin d'acquitter votre compte de taxes municipales?

Afin d'éviter les erreurs, et que votre paiement ne soit pas lié à votre compte, assurez-vous que le numéro de matricule inscrit à votre dossier est le même que celui inscrit sur votre compte de taxes 2018.

Merci de votre collaboration

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de la municipalité a adopté, à sa réunion du 15 janvier 2018, les avis de motion suivants :

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Avis de motion est par les présente donné par monsieur le conseiller Pascal Tremblay qu'il déposera pour adoption à une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme 2015-340 afin de le rendre conforme au règlement numéro 17-369 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de modifier les limites en plus des zones d'aménagement prioritaire et des zones de réserve du périmètre urbain et de l'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique de la municipalité de Larouche.

AVIS DE MOTION : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est par les présente donné par monsieur le conseiller Fernand Harvey qu'il déposera pour adoption à une séance subséquente du conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2015-341 afin de le rendre conforme au règlement numéro 17-369 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de modifier les limites en plus des zones d'aménagement prioritaire et des zones de réserve du périmètre urbain et de l'affectation urbaine secondaire à vocation récréotouristique de la municipalité de Larouche.

Le conseil municipal proposera, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, des projets d'amendement aux règlements ci-haut mentionnés.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 18e jour de janvier 2018.

Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

Pourquoi y a-t-il des pannes ?

Été comme hiver, le réseau de distribution d'électricité est mis à rude épreuve. Bien que nos équipements soient robustes et résistent à la plupart des intempéries, la végétation à proximité du réseau, elle, tolère moins bien les caprices de la météo.

Lors de vents forts ou d'orages violents, un arbre ou une branche qui tombe sur un élément du réseau peut causer une panne de courant qui peut toucher un grand nombre de clients.

Comme les plus violents orages ont lieu de juin à août, il n'est pas étonnant que la majorité des pannes survienne pendant l'été. En hiver, c'est souvent la neige lourde qui fait plier les branches ou les arbres au point de les faire tomber sur les fils électriques, causant des pannes.

À visionner sur le site d'Hydro-Québec : Comprendre les pannes d'électricité

Comment signaler une panne ?

Lorsque vous appelez au 1 800 790-2424 et que vous donnez votre lieu de consommation, le système vous fournit l'heure prévue de rétablissement du service si la panne a déjà été signalée.

Si vous souhaitez nous communiquer des informations complémentaires concernant une panne, notre système automatisé vous offre la possibilité de parler à un représentant.

Dans une situation qui représente un danger pour la vie ou pour la sécurité publique (feu dans un poteau, fils tombés), vous devez composer le 911.

Prévenir une panne

Vous pouvez appeler nos services à la clientèle lorsque vous voyez qu'un de nos équipements présente un risque pour les personnes ou semble endommagé.

Pour nous joindre :

1 888 385-7252

De 8 h à 20 h 30 en semaine

De 9 h à 17 h la fin de semaine

Les informations que vous nous communiquez sont précieuses. Elles nous permettent de remédier rapidement au problème que vous aurez décrit, par exemple un poteau qui menace de tomber.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous de façon préventive, par exemple si des branches d'arbre touchent des fils électriques.

Il est possible que votre secteur ne figure pas prochainement à notre calendrier d'entretien ou de visites sur le terrain, d'où l'importance de nous communiquer l'information.

Pour de plus amples informations, visitez le site internet Info-Pannes d'Hydro-Québec.

Ouverture de la patinoire

Lundi au vendredi

18h à 19h Patinage libre
19h à 21h30 Hockey libre

Samedi, Dimanche et congés scolaires

12h30 à 14h Patinage libre
14h à 16h Hockey libre
18h à 19h Patinage libre
19h à 21h30 Hockey libre
(Horaire sujet à changement sans préavis)

Suivez la Commission des
Loisirs de Larouche
sur Facebook
pour plus de détails.



Petite patinoire

Une seconde patinoire est disponible en tout temps pour le patinage libre et/ou le hockey des tout-petits.

Chalet des loisirs, 418 542-7756

RAPPEL DES CONSIGNES POUR LA PÊCHE HIVERNALE AU LAC DE L'AQUEDUC



- * Pêche permise du 20 décembre 2017 au 31 mars 2018, si l'épaisseur de la glace est d'au moins 5 pouces.
- * **Maximum de 5 captures par jour par pêcheur.**
- * Maximum de 30 captures par pêcheur au cours de l'hiver.
- * **Avant d'aller à la pêche, vous inscrire sur le site de la municipalité, au www.villedelarouche.qc.ca**
- * **Après être allé à la pêche, compléter le rapport de pêche sur le site de la municipalité, même si vous n'avez pas fait de captures.**
- * Ne pas faire de feux sur la glace ou en périphérie du lac.
- * Ne pas circuler en motoneige ou en VTT sur la glace.
- * Rapporter vos déchets.
- * Respecter les terrains privés.
- * Accéder au lac par le sentier derrière l'école Du Versant.
- * Seuls les abris démontables sont permis, vous devez les enlever à la fin de chaque journée de pêche.





MAISON DES JEUNES

SEMAINE DE RELÂCHE

Glissades en tube au Mont Lac-Vert

La Maison des jeunes invite LA POPULATION à participer à la soirée de **GLISSADES EN TUBE** qui aura lieu **le vendredi 2 mars prochain** au Mont Lac-Vert d'Hébertville.

- Transport en **AUTOBUS GRATUIT** pour tous les participants;
- Admission **GRATUITE** pour les membres de la Maison des jeunes;
- Admission à **15\$** pour les participants du public de tous âges (non-membre de la mdj);
- Pour pratiquer le ski, la planche, la raquette ou le Fat Bike, il sera nécessaire de réserver sa place dans l'autobus. Les participants paieront les frais d'admission et de location d'équipement directement à la billetterie du Mont Lac-Vert. Pour consulter les tarifs en vigueur : <http://www.montlacvert.qc.ca>

Tous les participants aux glissades en tubes doivent obligatoirement compléter leur inscription et payer l'admission (s'il y a lieu) au local de la Maison des jeunes pendant les heures d'ouverture d'ici le 28 février. Les formulaires d'inscription et d'autorisation sont disponibles à la Maison des jeunes, à l'Hôtel de ville ou sur le web à www.villedelarouche.qc.ca

Les enfants de moins de 11 ans devront être accompagnés d'un adulte. Les enfants doivent mesurer 40 pouces et plus pour être admissibles aux glissades en tube.

Le déplacement en autobus s'effectuera à partir de la Maison des jeunes (709, rue Gauthier).

Le départ aura lieu à 18h et le retour à 21h30.

Information et inscription : 418 695-2201, poste 3604.



Photos: Mont Lac-Vert



Pool du Super Bowl

Félicitations à M. Denis Lalonde, détenteur du pointage gagnant (billet #33: Patriots 33 - Eagles 41). M. Lalonde se mérite une bourse de 300\$.

Merci à tous les participants.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES

Lundis, mercredis et vendredis de 18h à 21h



HORAIRE

Lundi 5 mars au vendredi 9 mars
Animation de 9h à 16h

LIEU

Grande salle
du Centre communautaire
709, rue Gauthier, Larouche

ADMISSIBILITÉ

- ⇒ Enfants de 5 à 12 ans, maternelle en cours ;
- ⇒ Places limitées ;
- ⇒ Priorité aux résidents de Larouche.

ACTIVITÉS

Jeux d'adresse, jeux de société, raquette, patinage, improvisation, glissade, concours de bonhomme de neige, bricolage, cinéma.

SORTIES*

- ⇒ Musée du Fjord et Zoo de Falardeau
 - ⇒ Centre national d'exposition et Club de gymnastique JAKO
 - ⇒ Piscine et Centre d'amusement MégaFun
- * La programmation peut changer sans préavis

COÛTS

(sorties et activités spéciales incluses)

- ⇒ 1^{er} enfant : 35\$
- ⇒ 2^{ème} enfant : 33\$
- ⇒ 3^{ème} enfant et plus : 31\$

Paiement en argent ou chèque à l'ordre de:
Commission des loisirs de Larouche

SERVICE DE GARDE (facultatif)*

Offert de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30
25\$ /famille

* Le service de garde est payable à l'inscription.



PÉRIODE D'INSCRIPTION

Mardi 20 février et jeudi 22 février de 18h à 20h
Hôtel de ville, 610, rue Lévesque, Larouche

Les documents d'inscription sont disponibles en ligne :
www.villedelarouche.qc.ca

Information : Maxime Larouche, 418 695-2201, poste 3605





Avis de convocation Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle de la Commission des loisirs de Larouche se tiendra le lundi 26 mars 2018 à 19h

à la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville (610, rue Lévesque, Larouche).

Veillez noter que toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de la Commission des loisirs, âgée de 16 ans et plus et résidant sur le territoire de la municipalité de Larouche est membre de la Commission des loisirs de Larouche.

Cette année, quatre (4) postes au sein du Conseil d'administration seront en élection. De plus, une modification des règlements généraux devra être ratifiée par l'assemblée générale. L'amendement permet de combler un poste vacant au sein du Conseil d'administration par une personne non-membre. Les règlements généraux complets ainsi que la modification à ratifier sont disponibles immédiatement pour consultation à www.villedelarouche.qc.ca

Le procès-verbal, le rapport d'activités et le bilan financier seront remis sur place.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue ;
2. Lecture de l'avis de convocation et vérification du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée ;
5. Rapport d'activités du Conseil d'administration sortant ;
6. Présentation du bilan financier ;
7. Ratification des règlements adoptés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale ;
8. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection ;
9. Lecture de la procédure d'élection ;
10. Élection des administrateurs ;
11. Parole aux membres ;
12. Levée de l'assemblée.

En espérant vous rencontrer prochainement et collaborer avec vous à l'organisation et au développement des loisirs de notre municipalité.

Maxime Larouche
Secrétaire-trésorier

Donné à Larouche, le 13 février 2018.

1 mois : 35\$
2 mois et plus : 25\$/mois

** Dépôt de 20\$ pour la puce d'accès.
 Les taxes sont incluses dans le prix.



Prochaine visite du kinésiologue
 27 février de 17h à 20h
*Pour connaître l'horaire de notre kinésiologue,
 suivez Mont-Gym sur Facebook*



Mathieu Bédard Simard
 Kinésiologue (FKQ),
 Entraîneur Spinal certifié



Services inclus avec l'abonnement:

- ◆ Utilisation des équipements 24h / 24 - 7j / 7 ;
- ◆ Accès aux douches et vestiaires ;
- ◆ Présence du kinésiologue 3 heures / semaine ;
- ◆ Rencontre initiale et plan d'entraînement 1 fois / an.

Nos partenaires



Pour information et inscription

Maxime Larouche

418 695-2201, poste 3605

mlarouche@villedelarouche.qc.ca

PAS BESOIN D'ÊTRE

UN

Athlète

POUR RÉUSSIR LE DÉFI



Défi Santé

DU 1^{er} AU 30 AVRIL



INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT À DEFISANTE.CA

INVITATION AUX PÈRES ET AUX MÈRES DE LAROUCHE

Soirée café thématique

Mon estime de soi de parent... comment se porte-t-elle?

À l'Hôtel de ville (610 rue Lévesque)

Mardi 20 mars
De 18h30 à 20h30

Café et galettes gratuits sur place



Une invitation du
**Centre
d'intervention
familiale**
Le Transit

Confirmez votre présence
à Stéfanie par téléphone au 418 695-2780



info@cifletransit.org

www.cifletransit.org



CentreLeTransit

L'APPUI POUR LES
PROCHES AIDANTS
D'AÎNÉS

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Info-aidant est un service
téléphonique professionnel,
confidentiel et gratuit qui s'adresse
aux proches aidants d'aînés et à leur
entourage, aux intervenants et aux
professionnels de la santé.
info-aidant@lappui.org

***Vous êtes là pour eux,
nous sommes là pour vous.***

INFO-AIDANT

1 855 852-7784

ÉCOUTE-INFORMATION-RÉFÉRENCES



Vous avez des photos dont vous êtes fiers? Vous aimeriez les partager avec la communauté?



Le comité Famille-Aînés recherche des photographies de citoyens, événements, paysages qui ont été prises sur le territoire de notre municipalité afin d'enrichir la deuxième édition de la Politique famille-aînés et illustrer le prochain annuaire téléphonique de Larouche.

N'hésitez plus un instant, votre contribution sera bienvenue! Nous indiquerons bien sûr l'auteur de la photo, sauf choix contraire de votre part.

Faites-nous parvenir vos images au mbgirard@villedeLARouche.qc.ca



Alma en transition **Dimanche 11 mars, de 9h à 16h,** salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville (610 rue Lévesque, Larouche).


La terre est gelée « ben dure » et l'hiver fort bien campé; pour tous les maraîchers et passionnés de jardinage, c'est déjà le moment de rêver et planifier le jardin pour la prochaine saison estivale. Alors, il ne faut surtout pas manquer le prochain rendez-vous de la **Fête des Semences© Saguenay-Lac-Saint-Jean**.

Nos semenciers étaleront des semences choisies et adaptées à nos climats et nos artisans présenteront des produits du terroir pour le plaisir du palais et des yeux. Quatre conférenciers prendront la parole. En matinée, Réjean Côté, qui maîtrise la délicate récolte et la conservation des semences, sera suivi de Dustin Roy pour qui la culture des champignons n'a plus aucun secret. Suivant la pause-dîner, Guy et Hélène Cloutier, artistes et écologistes nous partageront leur conception d'un monde plus respectueux du vivant et une approche originale d'autonomie alimentaire. En fin d'après-midi, Gérald Tremblay, véritable prospecteur de l'éco-responsabilité avant l'heure, nous situera quelques initiatives collectives qui réforment le tissu social de nos communautés.

C'est donc une occasion incontournable pour diversifier les cultures de votre potager et enrichir vos connaissances. C'est une invitation à toute la famille et nous espérons la venue des enfants, jeunes ou moins jeunes, pour qui des activités sont aussi prévues.



Renseignements :

Marc Fortin : 418 662-6541 



CLUB OPTIMISTE



En décembre dernier, le Club Optimiste organisait, avec la classe de 1^e année de Madame Myriam, l'atelier biscuits de Noël en collaboration avec Valérie Desrochers de Vanille et Cacao (également membre du Club) L'atelier s'est déroulé dans la bonne humeur et dans la créativité les tout-petits avaient à décorer des biscuits sablés au beurre qu'ils

allaient, par la suite, livrer aux résidents du Domaine de la Montagne! Une expérience intergénérationnelle qui a fait plaisir aux petits autant qu'aux plus grands... Tous en ont profité pour partager breuvages, histoires et cantiques de Noël.



Pour la 5^e édition de l'Opti coup de coeur qui aura lieu le samedi 28 avril prochain, le Club est à la recherche de jeunes talents de 5 à 25 ans. Que ce soit pour le chant, la danse, l'humour ou même le cirque! Nous recherchons les perles du Saguenay—Lac-St-Jean! Toujours sous la formule super-spectacle découverte des produits du terroir, nous vous invitons à vous procurer vos billets pour ce délicieux souper auprès des membres du Club au coût de 40\$! On vous y attend!

Inscription: Vicky Émond-Tremblay 418 542-4260
Information: Geneviève Bouchard Potvin 418 719-0312

Travail de rue dans la municipalité de Larouche

Qu'est-ce que le travail de rue? C'est un intervenant accessible à tous, autant aux adolescents qu'aux adultes. Cet hiver, les travailleuses de rue continueront d'effectuer une présence régulière dans votre municipalité et d'y créer des liens de confiance avec les gens. Pour s'identifier les travailleuses de rue portent un sac à dos orange, circulent dans la municipalité avec un véhicule clairement identifié au travail de rue du Patro de Jonquière.

Plusieurs fois par mois, une présence est assurée dans plusieurs endroits de la municipalité et plusieurs services confidentiels sont offerts, peu importe la problématique vécue, que ça aille bien ou non. Que ce soit pour briser l'isolement, pour avoir un accompagnement dans différentes démarches de vie, un dépannage alimentaire en situation de dernier recours ou tout simplement pour parler un peu, le travail de rue est un service qui s'adapte à vos besoins.



N'hésitez pas à les contacter en personne ou par téléphone (appels ou textos)!!

Jennie : 418 944-1290

Sabrina : 418 944-1819

Marie-Joelle : 418 944-1299



LES DROITS DES AÎNÉS



**Déjeuner-conférence
avec le Centre de Justice de proximité**

**Vendredi 2 mars dès 9h
Domaine de la Montagne**
649 rue Gagné, Larouche

Il n'y a pas d'âge pour connaître ses droits

- Types d'infractions possibles envers une personne âgée
- Droits et obligations du logement pour les aînés
- Représentation légale en cas d'inaptitude et régimes de protection

L'accompagnement des aînés et les baux en résidence privée

- Règles entourant le bail de logement dans une résidence privée
- Motifs justifiant la résiliation d'un bail
- Informations sur la Régie du logement et accompagnement lors de problématique de bail

**Café, bar à pain et viennoiseries
offerts sur place**

Informations: Carolane Bouchard
418 812-4889



LIRE À VOIX HAUTE À LA MAISON

Parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui ont commencé à lire à voix haute à leur enfant avant

35 % **70 %**

3 MOIS

1 AN

Parents d'enfants âgés de 3 à 5 ans qui lisent à voix haute à leur enfant de 5 à 7 jours par semaine

65 %

DES ENFANTS ÂGÉS DE 3 À 5 ANS



La fréquence de lecture à voix haute de 5 à 7 jours par semaine chute radicalement quand les enfants ont plus de 5 ans et 8 ans

41 %

ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 8 ANS

16 %

DES ENFANTS ÂGÉS DE 9 À 11 ANS

58 % des enfants de 6 à 8 ans veulent que la lecture à voix haute continue



LES PARENTS LISENT PLUSIEURS LIVRES À VOIX HAUTE

Pourcentage de parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans qui lisent à voix haute chaque semaine et qui lisent plus d'un livre chaque fois

61 %



LE POUVOIR DU CHOIX

Pourcentage des enfants à qui on lit à voix haute chaque semaine et qui choisissent leurs propres livres

73 %



LES ENFANTS ET PARENTS QUI LISENT ENSEMBLE À VOIX HAUTE AIMENT ÇA!

87 %

DES ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 11 ANS

86 %

et LEURS PARENTS

ADORENT (ONT ADORÉ) LIRE ENSEMBLE À VOIX HAUTE

90 %

DES PARENTS D' ENFANTS ÂGÉS DE 0 À 5 ANS

SONT ÉGALEMENT D'ACCORD



RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE LES ENFANTS ET LES PARENTS ADORENT LIRE ENSEMBLE

C'est un moment particulier ensemble!

71 %

DES PARENTS D' ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 11 ANS

69 %

D' ENFANTS ÂGÉS DE 6 À 11 ANS



Les livres et les enfants : tendances et habitudes – Édition canadienne

Scholastic.ca/rapportsurlalecture

 SCHOLASTIC

© 2017 Scholastic Inc. Tous droits réservés. Illustrations de Mariana Martins

Avec la fin de l'hiver qui approche, c'est le temps pour plusieurs de magasiner la maison de leur rêve! Pour certains, ce rêve tournera en cauchemar s'ils ne prennent pas les mesures nécessaires pour s'assurer de la qualité de leur investissement soit: l'inspection.

Qu'est-ce qu'une inspection de la maison? Une inspection de la maison est un examen visuel complet qui dresse le portrait de la structure globale de la maison et de ses composantes.

Un inspecteur en bâtiment dûment formé examinera votre maison dans le but de découvrir des indices de problèmes potentiels. Les composantes qui ne fonctionnent pas correctement doivent être identifiées, ainsi que les éléments qui dépassent leur durée de vie ou qui sont dangereux. Le but de l'inspection de la maison est de fournir au client une meilleure compréhension des conditions de propriété, tel qu'observé au moment de l'inspection.

Pourquoi une inspection? Une inspection préachat peut vous fournir l'information dont vous avez besoin de savoir sur l'état de la maison que vous prévoyez acheter. Plus d'informations équivalent à une décision d'achat éclairée, ce qui équivaut à moins de surprises. Minimisez le risque pour votre investissement. Personne ne veut faire face à des coûts sérieux et inattendus peu de temps après un achat.

Pour les vendeurs, l'inspection prévente vous permettra de déceler les problèmes et d'y apporter les correctifs avant de mettre en vente votre propriété. Une maison en bon état se vend plus rapidement et à meilleur prix. Et bien souvent, le vendeur n'est pas au fait des problématiques.

Quel inspecteur choisir? Tous les inspecteurs d'habitations ne sont pas également formés et qualifiés! La meilleure source est souvent le « bouche-à-oreille »; demandez à un ami, à une famille ou à un collègue de vous recommander un inspecteur en bâtiment qu'ils ont utilisé par le passé et qui était satisfait des services.

Si vous regardez dans les pages jaunes ou sur internet, la plupart des entreprises d'inspection de maison peuvent être trouvées sous les rubriques "Services d'inspection du bâtiment" ou "Inspection résidentielle". Quelle que soit votre source de référence, veuillez faire preuve de diligence raisonnable lors de la sélection d'un inspecteur et assurez-vous aussi qu'il détienne une assurance erreur et omission. Discutez de vos attentes avec l'inspecteur pour vous assurer que le rapport fourni répondra à vos besoins particuliers. Assurez-vous des compétences, de la formation et de la qualification de l'inspecteur. Certains offrent même le service de thermographie. Toutefois, cette technologie à ses avantages, ses limites et son prix. Attention toutefois, même si plusieurs offrent ce service dans la région, un seul inspecteur est certifié thermographe.

Combien coûte une inspection? Le prix de l'inspection dépend de plusieurs facteurs, dont la dimension de la résidence, l'année de construction, le type de bâtiment, etc. Le tarif d'une inspection se situe généralement entre 400\$ et 800\$. Assurez-vous cependant à ne pas magasiner un prix, mais les compétences de l'inspecteur. Certains offrent leur service pour à peine 300\$... Vous aurez ce pour quoi vous aurez payé.

Pour toute question ou information :

Sébastien Lessard, inspecteur en bâtiment certifié

654 rue Richer, Larouche

418 769-0984



COLLECTES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIGNES POUR UNE COLLECTE RÉUSSIE!



AU PAYS DES Z'AMIS

À LAROUCHE
1 vendredi sur 2

HALTE- RÉPIT

Une ressource de garde temporaire, ponctuelle, abordable et accessible.

Pour information, contactez Aide-Parents Plus au 418 547-4792



Collectes des matières recyclables et des ordures



22 février

Ordures

23 février

Recyclage

8 mars

Ordures

9 mars

Recyclage

22 mars

Ordures

23 mars

Recyclage

5 avril

Ordures

6 avril

Recyclage

Déposez vos bacs à la rue le soir de la veille de la collecte.

Votre bac roulant a été endommagé par le camion de collecte?

Communiquez avec Denis Chouinard au 418 695-2201, poste 3602.



AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Avis public d'élection

Municipalité
LAROUCHE

Scrutin du
2018 04 08
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Larouche
Municipalité

par Martin Gagné, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller siège # 5

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Au plus tôt le 23 février 2018, soit 44 jours avant le scrutin.

Du 2018 02 23 au 2018 03 09
année mois jour année mois jour

Au plus tard le 9 mars 2018, soit 30 jours avant le scrutin.

JOURS :	lundi	<u>HEURES</u> :	De : 9 h à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	mardi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	mercredi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	jeudi		De : 9 h à : 12 h	De : 13 h à : 16 h 30
	vendredi		De : 9 h à : 12 h	De : à :

À NOTER - Le vendredi 2018 03 09 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2018 04 08 **de 10 h à 20 h**
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :

2018 04 01 **de 12 h à 20 h**
année mois jour

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Linda Simard

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Linda Simard

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 610 rue Lévesque
bureau 205, Larouche
418 695-2201
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : 610 rue Lévesque
bureau 205, Larouche
418 695-2201
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à _____, le 2018 02 16
Municipalité Larouche
Martin Gagné
Président d'élection

Au plus tard le 23 février 2018.